

Questions orales

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, Petro-Canada prend ses décisions sur une base commerciale dans ce qu'elle croit être l'intérêt de la société et de tous les Canadiens.

LES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE POUR SAUVER LES EMPLOIS À MONTRÉAL

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, Petro-Canada est sous la responsabilité du gouvernement conservateur. Est-ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est un ministre sans ressources, sans énergie... il nous le démontre! Est-ce que le ministre peut répondre précisément à la question et nous dire ce qu'il entend faire pour sauver ces emplois dans l'est de Montréal?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député devra apprendre que la meilleure façon pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de servir la Chambre est d'abord de lire la loi sur Petro-Canada. Le député devrait faire de même. Il réaliserait que dans la loi sur Petro-Canada il est formellement interdit que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources intervienne sur une base quotidienne dans les activités commerciales de cette société. C'est ainsi que la Chambre l'a voulu et c'est ainsi que la loi est rédigée.

* * *

• (1430)

[Traduction]

LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

L'AVENIR DE CERTAINES DIRECTIONS—LES DISCUSSIONS AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ LAVALIN

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Vendredi dernier, le ministre d'État aux Forêts et aux Mines m'a dit ceci:

Il n'a jamais été question de privatiser un service du gouvernement.

Je répète: «Il n'a jamais été question de privatiser...». Nous savons que les représentants de la société Lavalin ont rencontré ceux du Conseil du Trésor à trois reprises à la demande de ce dernier. Nous n'ignorons pas également qu'ils ont discuté de la privatisation de certains services dans le domaine de la cartographie. Le gouvernement va-t-il faire preuve de franchise et nous dire ce qu'il entend faire de ces services essentiels? Va-t-il nous dire la vérité et nous préciser ce qu'il va advenir des 1 300 employés de ce service des plus essentiels?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je vais essayer, une fois de plus, de répondre à la question répétitive de mon honorable collègue. J'ai précisé très clairement dans mes réponses d'hier, sauf erreur, que nous avons eu des discussions exploratoires pour discuter de la politique de «faire ou faire faire», ce qui n'a rien à voir avec la privatisation. On a entrepris ces discussions préliminaires avec un certain nombre de sociétés, afin de donner suite à une recommandation du groupe de travail sur l'examen des programmes, groupe de travail composé de représentants des secteurs public et privé et du monde ouvrier. En outre, afin

d'accorder tout le suivi voulu à ces recommandations, nous avons discuté de la possibilité d'adopter une politique de «faire ou faire faire». Manifestement, cette question a été soulevée. Ce sont des discussions exploratoires et non des négociations. Nous n'avons pas fait d'appels d'offres et il n'y a eu ni offre ni soumission.

[Français]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, dans ce cas-là, je prétends que le ministre d'État (Forêts et Mines) a induit la Chambre en erreur. Il a dit vendredi, et je cite:

... et il n'a jamais été question de privatiser un service du gouvernement.

Il s'agit de trois services essentiels du gouvernement et le ministre vient de m'avouer qu'il a évidemment entrepris des négociations avec les sociétés Lavalin et Bell pour privatiser ces services.

Est-ce qu'on pourrait savoir qui, de ce gouvernement-là, dit la vérité?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, on ne parle pas d'une privatisation. On parle d'une politique d'achat à l'extérieur ou de faire ou de faire faire.

Et, monsieur le Président, quand on parle de s'entendre entre nous, j'aimerais beaucoup que mon collègue d'Ottawa—Vanier consulte son collègue de Shefford qui a dit, à *CHLT* de Sherbrooke samedi dernier, si je ne me trompe pas...

Une voix: Vendredi dernier.

M. de Cotret: Vendredi dernier, je m'excuse. Il a dit: «Je vous avoue franchement que je n'ai pas du tout de problème avec l'idée de la privatisation.» Il se trompe peut-être, parce que ce n'est pas le bon terme. «Je n'ai pas de problème du tout avec l'idée de la privatisation de services gouvernementaux. Je sais que dans le même cas, pour l'Institut de cartographie provincial, ils l'ont fait. Cela n'a créé aucun problème, à ce que je sache, sauf qu'il faudrait regarder tous les détails et toutes les conditions. Mais le concept de privatisation n'en est pas un qui me répugne du tout.»

Alors, j'aimerais que l'Opposition se parle un peu!

[Traduction]

L'AVENIR DES EMPLOYÉS

M. Mike Cassidy (Ottawa—Centre): Monsieur le Président, vous serez peut-être d'accord avec moi pour reconnaître que les libéraux sont un peu perdus face à la privatisation, mais que le gouvernement ne sait pas trop ce qu'il souhaite faire dans ce domaine.

Des voix: Oh, oh!

M. Cassidy: Ma question, qui s'adresse au président du Conseil du Trésor, porte sur le même sujet. Pourrait-il m'expliquer ce qu'il adviendra des 1 300 employés de la Direction des levés et de la cartographie et des deux autres directions concernées? Quels services assureront-ils et de quelle façon, le cas échéant, gagneront-ils leur vie, si le gouvernement décide de s'adresser à l'entreprise conjointe administrée par les sociétés Bell et Lavalin pour ses services de cartographie? Si ce service est sous-traité, les fonctionnaires visés ne vont-ils pas recevoir leur feuillet rose à la suite de cette forme de privatisation?